

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1607

20 août 2009

### SOMMAIRE

3 Caps Invest S.A. ....	77098	Garage International LUX Sàrl .....	77092
Adilev Holding S.A. ....	77092	Glitnir SIF .....	77123
A&D Solutions S.A. ....	77095	Go 4 Success .....	77095
Arela Holding S.A. ....	77092	Go 4 Success .....	77095
Artifex Luxembourg S.A. ....	77094	Hausmann Reality S.A. ....	77102
Assisted Living Concept Europe S.A. ....	77099	HC Consulting .....	77094
Atasonic S.A. ....	77098	Hess (Luxembourg) Exploration and Pro- duction Holding S.à r.l. ....	77093
Atos Medical S.à.r.l. ....	77091	Homilux Holding S.A. ....	77091
BE Investco Luxembourg S.à.r.l. ....	77092	Immoven .....	77096
Black Mountain S.à r.l. ....	77093	JM Investissements S.à r.l. ....	77136
B.M. (Building Management) SA .....	77095	K.Stone S.A. ....	77130
Bolton Group International S.A. ....	77120	Lencor Investment S.A. ....	77132
BTL Reinsurance .....	77126	Letimex S.A. ....	77125
Bufab S.à r.l. ....	77091	Luvata S.à r.l. ....	77090
Califo Immo S.A. ....	77115	Luximmobilière S.A. ....	77093
CB-Consult SA .....	77129	Mie Group S.A. ....	77097
Cidron Diego S.à r.l. ....	77090	Mondialux Investissements S.A. ....	77092
Cidron Spectrum S.à r.l. ....	77090	Nikka S.A. ....	77113
CMH Vertriebs Service I GmbH & Co KG .....	77136	Nordic Cecilia Two S.à r.l. ....	77090
Coiffure Linden S.à r.l. ....	77097	Nordic Wholesale Services S.à r.l. ....	77091
Discolux.lu s.à r.l. ....	77133	Pégeaire SA .....	77096
e-dl .....	77118	Premier Farnell International S.à r.l. ....	77136
E.G.C.P. ....	77100	Redim S.A. ....	77096
Euro Natur Produkt US Service G.m.b.H. .....	77122	Redim S.A. ....	77095
Euro Neon S. à r.l. ....	77133	Redim S.A. ....	77096
European Real Estate Partners S.A. ....	77129	Sancar Property and Trading S.à.r.l. ....	77094
Faldo Holding S.A. ....	77099	SGBT European Citius Investments S.A. .....	77135
Fidei General Services S.à.r.l. ....	77131	Transports Carlier S.A. ....	77096
Fiducia General Services S.à r.l. ....	77131	U.C. Investments .....	77094
Financière Vaillant Holding S.A. ....	77090	Ultra Shipping .....	77094
Finnveden S.à.r.l. ....	77091		

**Luvata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 32.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 106.672.

Le gérant de classe B Jean Brosnan a changé de nom et se nomme à présent Jean Le Creurer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009098829/11.

(090118235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

---

**Cidron Diego S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 32.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 128.850.

Le gérant de classe B Jean Brosnan a changé de nom et se nomme à présent Jean Le Creurer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009098831/11.

(090118240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

---

**Cidron Spectrum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 32.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 138.631.

Le gérant de classe B Jean Brosnan a changé de nom et se nomme à présent Jean Le Creurer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009098832/11.

(090118247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

---

**Nordic Cecilia Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 32.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 121.974.

Le gérant de classe B Jean Brosnan a changé de nom et se nomme à présent Jean Le Creurer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009098834/11.

(090118253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

---

**Financière Vaillant Holding S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 37.994.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098656/10.

(090117927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

---

**Bufab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 32.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 112.721.

Le gérant de classe B Jean Brosnan a changé de nom et se nomme à présent Jean Le Creurer.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009098839/11.

(090118264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**Nordic Wholesale Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 93.389.050,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 120.759.

Le gérant de classe B Jean Brosnan a changé de nom et se nomme à présent Jean Le Creurer.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009098837/11.

(090118260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**Atos Medical S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 32.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 104.334.

Le gérant de classe B Jean Brosnan a changé de nom et se nomme à présent Jean Le Creurer.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009098841/11.

(090118272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**Finnveden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 32.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 104.333.

Le gérant de classe B Jean Brosnan a changé de nom et se nomme à présent Jean Le Creurer.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009098842/11.

(090118279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**Homilux Holding S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 21.362.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098655/10.

(090117929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**BE Investco Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 17.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 112.259.

Le gérant de classe B Jean Brosnan a changé de nom et se nomme à présent Jean Le Creurer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009098845/11.

(090118288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**Garage International LUX Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 120.860.

Le bilan au 31 janvier 2009 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliaire*

Signature

Référence de publication: 2009098688/13.

(090117462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**Mondialux Investissements S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 21.894.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098686/10.

(090117889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**Arela Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 16.330.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098685/10.

(090117895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**Adilev Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 44.556.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098687/10.

(090117886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**Luximmobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 36.028.

*Confirmation de la résolution du Conseil d'Administration du 15 juin 2009*

1. Démission d'un administrateur

Le Conseil prend note de la démission de M. Jean-Paul KRAUS de son poste d'administrateur du Conseil avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2009.

2. Cooptation d'un administrateur

Le Conseil coopte à l'unanimité Mme Françoise THOMA au poste d'administrateur (adresse professionnelle: 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg) à partir du 15 juin 2009 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2010.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Certifié conforme et sincère

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009098682/19.

(090117772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**Black Mountain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.873.

*Transferts de parts*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 23 juillet 2009, que Omega Funds IV Limited a transféré ses 125 parts sociales avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009 à:

- Ares Life Sciences L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à Castle Street, Liberation House, JE-3 AT, St Heller, Jersey, enregistré auprès du Jersey Companies Register sous le numéro 1161.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Black Mountain S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009098684/18.

(090117787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**Hess (Luxembourg) Exploration and Production Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.158.

*Extrait des décisions prises par les associées en date du 13 juillet 2009*

1. M. Roger Morris HARWOOD a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. M. Brendan John CAREY, administrateur de sociétés, né à Penola (Australie), le 31 octobre 1960, demeurant à WC2N 6AG Londres (Royaume-Uni), 1-11 John Adam Street, The Adelphi Building, 9<sup>e</sup> étage, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hess (Luxembourg) Exploration and Production Holding S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009097342/17.

(090116680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

**Artifex Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 74.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009098191/11.

(090118295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

---

**U.C. Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 118.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009098192/11.

(090118293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

---

**HC Consulting, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 79.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009098193/11.

(090118292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

---

**Ultra Shipping, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 113.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009098194/11.

(090118291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

---

**Sancar Property and Trading S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 49.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009098197/10.

(090118353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

---

**B.M. (Building Management) SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 48, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 121.190.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signatures

Référence de publication: 2009098163/11.

(090118228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

---

**A&D Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6187 Gonderange, 16, route d'Eschweiler.  
R.C.S. Luxembourg B 114.394.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A&D SOLUTIONS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009098164/11.

(090118224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

---

**Go 4 Success, Société Anonyme.**

Siège social: L-2360 Luxembourg, 19, rue des Poiriers.  
R.C.S. Luxembourg B 116.278.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signatures

Référence de publication: 2009098165/11.

(090118217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

---

**Go 4 Success, Société Anonyme.**

Siège social: L-2360 Luxembourg, 19, rue des Poiriers.  
R.C.S. Luxembourg B 116.278.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signatures

Référence de publication: 2009098166/11.

(090118213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

---

**Redim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 17A, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 105.508.

—  
Le Bilan au 31-12-2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098201/10.

(090117957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

---

**Redim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 17A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.508.

Le Bilan au 31-12-2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098203/10.

(090117953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**Pégeaire SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 14A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 98.975.

Le Bilan au 31-12-2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098204/10.

(090117947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**Redim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 17A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.508.

Le Bilan au 31-12-2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098202/10.

(090117954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**Immoeven, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 38.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009098189/11.

(090118298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**Transports Carlier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 2, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRESTACOMPTA SÀRL

Z.I. "Le 2000" - Route de Bettembourg

L-3378 LIVANGE

Signature

Référence de publication: 2009098212/13.

(090118118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.



**Coiffure Linden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2351 Luxembourg, 1, rue des Primevères.

R.C.S. Luxembourg B 125.262.

---

*Cession de parts sociales*

Entre les soussignés:

1) Madame Célestine LINDEN, demeurant à 69, rue d'Aessen, L-4411 Soleuvre

ci-après qualifié le cédant, d'une part; et

Madame Mireille PLEIM, demeurant à 9, rue de l'Acier, L-4013 Esch/Alzette

ci-après qualifié le cessionnaire, d'autre part;

Il a été convenu ce qui suit:

1) Le cédant cède au cessionnaire qui accepte 10 parts sociales libérées à concurrence de 100% de la société à responsabilité limitée Coiffure Linden s.à r.l. avec siège social à 1, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg pour le prix de 3.730,00 € (trois mille sept cent trente Euro).

2) Le cessionnaire reconnaît avoir reçu les titres qui lui ont été cédés et le cédant déclare avoir touché le prix dû.

3) Le cessionnaire décharge formellement le cédant de tous versements qui doivent éventuellement encore être faits sur ces titres ainsi que de toute autre obligation qui résulterait ou pourrait résulter pour le cédant de la propriété temporaire des dits titres.

4) La présente convention est régie par la loi luxembourgeoise et toute les contestations seront de la compétence du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Fait en triple exemplaire à Luxembourg, le 20 juillet 2009.

C. Linden / M. Pleim

*Le cédant / Le cessionnaire*

Référence de publication: 2009098727/26.

(090117904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

---

**Mie Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.813.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue le 13 juillet 2009*

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Helge Israelsen en tant qu'administrateur de catégorie A de la société.

L'assemblée générale a décidé de nommer BMC Advisory S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 8, Ancienne Côte d'Eich, L-1459 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146438, comme nouvel administrateur de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée déterminée prenant fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale a décidé d'approuver la reclassification de Monsieur Geert Duyck, avec adresse au 166, Chaussée de la Hulpe, B-1170 Bruxelles, d'administrateur de catégorie B à administrateur de catégorie A et a décidé de confirmer son mandat pour une durée déterminée prenant fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Le conseil d'administration de la société sera dorénavant composé de:

- M. Bjarne Wind (administrateur de catégorie A)
- M. Geert Duyck (administrateur de catégorie A)
- Mme Emanuela Brero (administrateur de catégorie B)
- BMC Advisory S.à r.l. (administrateur de catégorie B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MIE GROUP S.A.*

Signature

*Avocat*

Référence de publication: 2009097264/28.

(090117067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

**3 Caps Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.460.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 juillet 2009 que l'assemblée des actionnaires décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Christophe Antinori demeurant à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue et Monsieur Xavier Fabry demeurant à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

L'Assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission de Monsieur Christian Bühlmann de son mandat d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008, et décide de nommer Madame Audrey Balland née à Tours (France), le 1<sup>er</sup> avril 1978, demeurant professionnellement 1, rue Nic Simmer, L-2538 Luxembourg en tant que nouvel administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Edouard Maire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009096840/26.

(090115125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

**Atasonic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.429.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 juin 2009*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- M. Giovanni Spasiano, employé privé, né le 12 février 1968, à Naples (Italie), demeurant 19-21, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

- M. Christophe Velle, employé privé, né le 28.10.1974 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

- Mme Emanuela Corvasce, employée privée, née le 31.10.1975 à Barletta (BA) Italie, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

- Mme Elisiana Pedone, employée privée, née le 30 avril 1982, à Trani (Italie), demeurant 19-21, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

- ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009098712/28.

(090117866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**Faldo Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 137.415.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juin 2009*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Sébastien Felici, employé privé, né le 31 mai 1978 à Villerupt (France), demeurant professionnellement 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

Andrea Castaldo, employé privé, né le 20 mars 1979 à Pomigliano d'Arco (Italie) demeurant professionnellement 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Antoine Mafrica, employé privé, né le 28 juillet 1968 à Thionville (France), demeurant professionnellement 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009097288/26.

(090116573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

**Assisted Living Concept Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 124.728.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 juin 2009*

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration.

2. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. Monsieur Jean FELL, expert comptable, né à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

6. La société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 114.190, avec siège social à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

7. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Assisted Living Concept Europe S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009098477/28.

(090117958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**E.G.C.P., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 147.351.

## STATUTS

L'an deux mille neuf, le quinze juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

### ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée de droit français "PLATRERIE NANCEIENNE", établie et ayant son siège social à F-54320 Maxéville, 3, Chemin de la Côte Le Prêtre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Nancy sous le numéro B 419 725 338,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Ayhan MANAV, dirigeant de sociétés, né à Sandikli (Turquie) le 15 octobre 1968, demeurant à F-54320 Maxéville, 3, Chemin de la Côte Le Prêtre (France).

2) Monsieur Olivier BABIN, métreur-coordonateur, né à Nantes (France), le 30 novembre 1973, demeurant à F-54320 Maxéville, 3, Chemin de la Côte Le Prêtre (France).

3) Monsieur Selahattin MANAV, métreur-coordonateur, né à Nancy (France), le 24 avril 1987, demeurant à F-54320 Maxéville, 3, Chemin de la Côte Le Prêtre (France).

Les comparants sub 2) et 3) sont ici représentés par Monsieur Ayhan MANAV, préqualifiés, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes.

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "E.G.C.P.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, façades et plâtrerie. En général la Société peut faire toutes les opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension de celui-ci.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société "PLATRERIE NANCEIENNE", prédésignée, quatre-vingts parts sociales, . . . . .	80
2) Monsieur Olivier BABIN, préqualifié, dix parts sociales, . . . . .	10
3) Monsieur Selahattin MANAV, préqualifié, dix parts sociales, . . . . .	10
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12 400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

77102

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
2. Monsieur Ayhan MANAV, dirigeant de sociétés, né à Sandikli (Turquie) le 15 octobre 1968, demeurant à F-54320 Maxéville, 3, Chemin de la Côte Le Prêtre (France), est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MANAV; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juillet 2009. Relation GRE/2009/2628. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 23 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009098952/124.

(090118914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

**Hausmann Reality S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.345.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.906,

ici représentée par Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 26 juin 2009

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination**

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «HAUSSMANN REALITY S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique ou de l'un de ses actionnaires en cas de pluralité d'actionnaires.

**Art. 2. Siège social**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Durée de la Société**

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

### **Art. 4. Objet social**

4.1 La Société a pour objet social l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à ce qui est visé au 4.1 ci-dessus, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

### **Art. 5. Capital social**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31 000) représenté par trois mille cent (3.100) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Actions**

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

### **Art. 7. Transfert des actions**

#### **7.1 Restrictions au transfert**

En cas de pluralité d'actionnaires, un actionnaire ne peut, sauf en accord avec cet article 7, transférer à un tiers non actionnaire tout ou partie de ses actions, obligations convertibles, droits de souscription et en général tout droit dont la valeur est directement liée ou dépendante des actions de la Société (les Titres).

#### **7.2 Droit de refus préalable**

7.2.1 Dans le cas où un actionnaire (le Vendeur) propose de vendre tout ou partie de ses titres à un tiers non actionnaire et reçoit une offre bona fide d'un tiers (le Tiers Acheteur) d'acheter tout ou partie de ses titres de la Société (les Titres Offerts), et que le Vendeur désire vendre les Titres Offerts, le Vendeur doit fournir une preuve écrite et les informations concernant les Titres Offerts aux autres actionnaires (les Autres Actionnaires) (une Notification de Transfert) ainsi que les renseignements concernant:

- (i) le prix d'achat pour les Titres Offerts proposés à un Tiers Acheteur (le Prix de Transfert);
- (ii) le nombre de Titres à transférer;

(iii) l'identité du Tiers Acheteur proposé, les informations concernant la personne le contrôlant ainsi que les conditions matérielles conclues entre le Vendeur et le Tiers Acheteur au moment de la Notification de Transfert; et

(iv) la preuve que le Tiers Acheteur a les ressources nécessaires pour remplir les obligations financières relatives à cet accord.

7.2.2 Aucun autre Actionnaire ne doit prendre contact avec le Tiers Acheteur ou toute personne mentionnée dans les informations sans le consentement préalable du Vendeur, consentement qui ne peut, de façon non raisonnable, être retenu, mais qui peut être donné en fonction de conditions raisonnables que le Vendeur peut, à sa discrétion, établir.

7.2.3 Une Notification de Transfert peut être révoquée ou retirée par le Vendeur à tout moment avant la délivrance par un Autre Actionnaire d'une Notification d'Acceptation (comme définie au point 7.2.4 ci-dessous). Une Notification de Transfert n'est pas susceptible de modification sans l'accord écrit préalable de l'Autre Actionnaire.

7.2.4 A la réception de la Notification de Transfert et pour une période de 15 jours ouvrables étant entendus comme les jours où les banques sont ouvertes à Luxembourg (la Période d'Acceptation), chacun des Autres Actionnaires a le droit d'acheter tous (mais pas moins que tous) les Titres Offerts, à un prix et à des conditions matérielles qui ne sont pas moins favorables que ceux contenus dans la Notification de Transfert. Un Autre Actionnaire doit exercer son droit d'achat des Titres Offerts par notification écrite (la Notification d'Acceptation) délivrée à la Société, à son siège social, avec copie au Vendeur, à tout moment pendant la Période d'Acceptation.

7.2.5 Si, pendant la Période d'Acceptation, un ou plusieurs des Autres Actionnaires délivrent une Notification d'Acceptation portant sur les Titres Offerts, le Conseil d'Administration doit attribuer les Titres Offerts entre les candidats et en cas de concurrence, au prorata (tel qu'approximativement possible) en fonction du nombre de Titres déjà détenus, étant donné qu'aucun candidat n'est tenu d'acquérir plus de titres que le nombre maximum de Titres Offerts qu'il souhaitait acquérir. Le Conseil d'Administration donne notification des affectations (la Notification d'Affectation) au Vendeur et Autres Actionnaires auxquels les Titres Offerts ont été affectés et doit préciser dans la Notification d'Affectation le lieu et la date à laquelle la vente et l'achat des Titres Offerts doivent être réalisés, cette date intervenant le plus tôt possible et se situant de préférence endéans les quinze (15) jours ouvrables suivant la fin de la Période d'Acceptation.

7.2.6 Chaque Autre Actionnaire sera obligé d'acheter, et le Vendeur sera obligé de vendre à chaque Autre Actionnaire, les Titres Offerts pour lesquels les Autres Actionnaires ont donné une Notification d'Acceptation.

7.2.7 Si les Autres Actionnaires n'exercent pas ou ne réussissent pas à exercer leurs droits d'achat sur tous les Titres Offerts, ils donnent leur consentement au transfert, et le Vendeur doit transférer les Titres Offerts (tous mais pas moins que tous) par une vente bona fide au Tiers Acheteur à un prix n'étant pas inférieur au prix de Transfert et à des conditions qui ne sont pas plus favorables au Tiers Acheteur que les conditions matérielles désignées dans la Notification de Transfert, étant donné qu'un tel transfert doit être réalisé dès que raisonnablement possible et de préférence dans les trente (30) jours ouvrables suivant la fin de la Période d'Acceptation.

### 7.3 Transfert Incorrect

Toute tentative de transfert de Titres autre qu'expressément prévue dans cet article est nulle et non avenue.

7.4 Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire (s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

## **Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société**

8.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

8.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3 Toute décision relative à l'augmentation ou à la réduction de capital de la Société devra être prise par l'Assemblée Générale statuant à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

8.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de juin, à 14 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.5 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.6 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.



8.7 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

#### **Art. 9 Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation**

9.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

9.2 Chaque action donne droit à une voix.

9.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

9.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

9.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 10. Administration de la Société**

10.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

10.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en case de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale statuant à l'unanimité des actionnaires, pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant à l'unanimité. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

10.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

#### **Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration**

11.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

11.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

11.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

11.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs avec le vote favorable d'au moins un administrateur A. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

11.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes

participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

11.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

11.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **Art. 13. Délégation de pouvoirs**

13.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

13.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

#### **Art. 14 Signatures autorisées**

14.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

14.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

#### **Art. 15. Conflit d'intérêts**

15.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

15.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

15.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

#### **Art. 16. Commissaire(s)**

16.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

16.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

#### **Art. 18. Affectation des Bénéfices**

18.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

18.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

18.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 19. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 20. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire statuant à l'unanimité des actionnaires.

**Art. 21 Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trois mille cent (3.100) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31 000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.200.

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à 1 (un);
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
  - (i) Julien BELLONY, né à Clermont-Ferrand (F), le 16 mai 1973, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
  - (ii) Laurence MOSTADE, née à Bastogne (B), le 12 septembre 1974, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
  - (iii) Daniel PIERRE, né à Arlon (B), le 13 décembre 1967, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;
4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2015; et
5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des mandataires de la comparante, le présent acte est établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and nine on the thirtieth of June

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

SGG S.A., a public limited liability company duly organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412 F, route d'Esch, L-2086, Luxembourg, and registered with Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 65.906,

hereby represented by Mr Pierre-Siffrein GUILLET, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 26th June 2009 (the Proxy holder).

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

#### **Art. 1. Form and Name**

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "HAUSSMANN REALITY S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder or of any of the shareholders.

#### **Art. 2. Registered office**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Duration**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

#### **Art. 4. Corporate objects**

4.1 The corporate objects of the Company is the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies.

4.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to Article 4.1 hereabove, in whatsoever form.

4.3 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

#### **Art. 5. Share capital**

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31 000) consisting of three thousand and one hundred (3.100) ordinary shares with a par value of ten euro (EUR 10) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares**

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint

one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

#### **Art. 7. Transfer of shares**

##### **7.1 Restrictions on transfer**

A shareholder may not, save in accordance with this article 7, transfer to a third party not shareholder of the Company, all or part of its shares, convertible bonds, subscription rights and generally all rights whose value is directly linked to or dependent on the shares of the Company (the Securities).

##### **7.2 Right of first refusal**

7.2.1 In the event a shareholder (the Seller) proposes to sell all or part of its Securities to a third party not shareholder of the Company and receives a bona fide offer from a third party (the Third-Party Purchaser) to purchase all or part of its Securities in the Company (the Offered Securities), and the Seller desires to sell the Offered Securities, the Seller shall disclose written evidence and details of the Offered Securities to the other shareholders (the Other Shareholders) (a Transfer Notice) together with details of:

- (i) the cash purchase price for the Offered Securities being offered by any Third-Party Purchaser (the Transfer Price);
- (ii) the number of Securities to be transferred;
- (iii) the identity of the proposed Third-Party Purchaser, information regarding any person controlling it together with the other material terms agreed between the Seller and the Third-Party Purchaser at the time of the Transfer Notice; and
- (iv) evidence that the Third-Party Purchaser has the appropriate resources to fulfil its financial obligations under this agreement.

7.2.2 No Other Shareholders shall make contact with the Third-Party Purchaser or any other person mentioned in the details, without the prior written consent of the Seller, which consent shall not be unreasonably withheld but may be given subject to such reasonable conditions as the Seller may, in its discretion, establish.

7.2.3 A Transfer Notice may be revoked or withdrawn by the Seller at any time prior to the delivery by an Other Shareholder of an Acceptance Notice (as defined in Section 7.2.4 below). A Transfer Notice shall not be capable of amendment without the prior written consent of each Other Shareholder.

7.2.4 On receipt of the Transfer Notice and for a period of fifteen (15) Business Days being any day where banks are open for general business in Luxembourg thereafter (the Acceptance Period), each of the Other Shareholders shall have the first right to purchase all (but not less than all) of the Offered Securities, at the price and upon the terms and conditions no less favorable than the material terms contained in the Transfer Notice. An Other Shareholder shall exercise its right to purchase the Offered Securities by notice in writing (an Acceptance Notice) delivered to the Company at its registered office, with a copy to the Seller, at any time during the Acceptance Period.

7.2.5 If one or more of the Other Shareholders shall, within the Acceptance Period, deliver an Acceptance Notice applying for the Offered Securities, the Board of Directors shall allocate such Offered Securities to or among the applicants and, in the case of competition, pro rata (as nearly as possible) according to the number of Securities of which they already hold, provided that no applicant shall be obliged to take more than the maximum number of Offered Securities applied for by it as aforesaid. The Board of Directors forthwith gives notice of such allocations (an Allocation Notice) to the Seller and to the Other Shareholders to whom the Offered Securities have been allocated and shall specify in such Allocation Notice the place and date at which the sale and purchase of the Offered Securities shall be completed, such date to be as soon as reasonably practicable and preferably within fifteen (15) Business Days of the expiration of the Acceptance Period.

7.2.6 Each Other Shareholder shall become bound to purchase, and the Seller shall become bound to sell to each Other Shareholder, the Offered Securities upon that Other Shareholder giving an Acceptance Notice.

7.2.7 Where the Other Shareholders do not exercise or fail to exercise their rights to purchase all of the Offered Securities, they shall be deemed to have given consent to the transfer, and the Seller shall be entitled to transfer the Offered Securities (being all but not less than all) in a bona fide arm's length sale to the Third-Party Purchaser at a price being not less than the Transfer Price and on terms no more favorable to the Third-Party Purchaser than the material terms designated in the Transfer Notice, provided that such transfer shall be completed as soon as reasonably practicable and preferably within thirty (30) Business Days of the expiration of the Acceptance Period.

##### **7.3 Improper Transfer**

Any attempt to transfer any Securities other than as specifically provided for in this article shall be null and void.

7.4 The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder (s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

#### **Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company**

8.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

8.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3 Any decisions related to capital increases or decreases of the Company shall be made by an unanimous vote of the Shareholders present or represented.

8.4 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Monday of the month of June, at 2pm. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

8.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

8.6 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

8.7 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

#### **Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices**

9.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

9.2 Each share is entitled to one vote.

9.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

9.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 10 Management**

10.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

10.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting by an unanimous vote of the Shareholders, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders by an unanimous vote of the Shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

10.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

#### **Art. 11. Meetings of the Board**

11.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

11.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circum-

stances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

11.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

11.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

11.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of directors of category A and category B, decision shall be taken by a majority vote of the directors including the favorable vote of at least one category A director. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

11.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

11.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 12. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 13. Delegation of powers.** The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

#### **Art. 14. Binding signatures**

14.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

14.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

#### **Art. 15. Conflict of interests**

15.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

15.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

15.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

#### **Art. 16. Statutory Auditor(s)**

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

16.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 17. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

**Art. 18. Allocation of profits**

18.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

18.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

18.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

**Art. 19. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 20. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to unanimous consent of the shareholders.

**Art. 21. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

*Transitory provisions*

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2009.

The first annual General Meeting will be held in 2010.

*Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the three thousand and one hundred (3.100) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31 000) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

*Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1,200.

*Resolutions of the Sole Shareholder*

The Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);

2. the following persons are appointed as directors:

(i) Julien BELLONY, born in Clermont-Ferrand (F) on 16.05.1973, residing professionally L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

(ii) Laurence MOSTADE, born in Bastogne (B), on 12.09.1974, residing professionally L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

(iii) Daniel PIERRE, born in Arlon (B), on 13.12.1967, residing professionally L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited liability company existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882, Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (Commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2015; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. At the request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French versions, the French version will prevail.



Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: P.S. GUILLET - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civiles, le 09 juillet 2009, Relation: LAC/2009/27219. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-deux juillet de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009098967/592.

(090118467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

### **Nikka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3230 Bettembourg, 103, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.355.

#### STATUTS

L'an deux mil neuf, le trois juillet.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch,

A comparu:

Madame Marie-France HOUBA, gérante de sociétés, demeurant à B-6750 Mussy-la-Ville, 24, rue du Moulin.

Laquelle comparante a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "NIKKA S.A.".

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires.

Cette société aura son siège social à Bettembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE (31.000.-) EUROS, représenté par MILLE (1.000) actions, d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN (31.-) EUROS chacune.

Les actions sont au porteur, sauf lorsque la loi en décide autrement.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

**Art. 4.** Tant que la société ne compte qu'un associé unique, elle peut être administrée par un administrateur unique, qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

Si la société compte plus qu'un actionnaire, elle sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera considérée automatiquement comme une référence à l'administrateur unique tant que la société ne compte qu'un seul associé.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, elle doit désigner un représentant permanent qui la représentera, conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents à raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La société se trouve engagée valablement soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature exclusive de l'administrateur-délégué, ou encore par la signature de l'administrateur unique.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué ou de l'administrateur unique.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins, il est nommé pour un terme de six ans au plus.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre. Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil neuf.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier samedi du mois de juin à 11 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour était un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire.

**Art. 10.** Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

**Art. 11.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Pour le cas où il n'existe qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 12.** La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante déclare souscrire la totalité des MILLE (1.000) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE (31.000.-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250.-) EUROS.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, représentant l'intégralité du capital social, et agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-3230 Bettembourg, 103, route d'Esch.

2.- Le nombre des administrateurs est fixé à un, savoir Madame Marie-France HOUBA, préqualifiée, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

La durée de son mandat est fixée à six ans.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'assemblée générale annuelle.

3) Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire: la société à responsabilité limitée CONCORD INTERNATIONAL MARKETING S. à r.l., ayant son siège social à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

La durée de son mandat est fixée à six ans.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: HOUBA - THOLL

Enregistré à Mersch, le 8 juillet 2009. Relation: MER/2009/1221. Reçu soixante-quinze euros 75.- €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Mersch, le 10 juillet 2009.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2009098948/133.

(090119068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

### **Califo Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 147.352.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le quinze juillet.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

#### A COMPARU:

1.- La société de droit luxembourgeois RAINIER INVEST S.A., ayant son siège social à L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare,

ici représentée par son administrateur Monsieur Jean-Paul DUARTE, agent immobilier, né à Pétange, le 26 mai 1971 (Matricule 1971 0526 276), demeurant à L-4804 Rodange, 10, rue de Maribor,

2.- La société de droit luxembourgeois SCUDERIA CDS S.A., ayant son siège social à L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus,

ici représentée par son administrateur Monsieur Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, technicien en chauffage, né à Sao Lourenco de Ribapinhao, Portugal, le 17 juin 1979 (Matricule 1979 0617 250), demeurant à L-4822 Rodange, 16, rue Eugène Huberty.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il vont constituer:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social.**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme unipersonnelle sous la dénomination de  
CALIFO IMMO S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Pétange.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, l'achat et la vente, la gérance et la mise en location d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que la promotion immobilière.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) par action.

Les actions peuvent être des actions nominatives ou des actions au porteur. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

### **Titre II. - Administration, Surveillance.**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins, actionnaire ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; il(s) est (sont) rééligible(s) et révocable(s) à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, le (les) administrateur(s) restant(s) désignera (désigneront) un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence le (les) administrateur(s) peut (peuvent) émettre son (leur) vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par le (les) membre(s) présent(s) aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le (les) administrateur(s).

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux de ses administrateurs ou par la signature individuelle de son administrateur-délégué.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

### **Titre III. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale statuaire se réunit à Lamadelaine, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 11.30 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée est reporté au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que ce produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que l'actionnaire (les actionnaires) est (sont) présent(s) ou représenté(s) et qu'il(s) déclare(nt) avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à ses (leurs) délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices.**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer des dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit aux dividendes.

### **Titre V. - Dissolution, Liquidation.**

**Art. 18.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### *Disposition générale*

Pour les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2009.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- RAINIER INVEST S.A., préqualifiée, Cinquante actions, . . . . .	50
2.- SCUDERIA CDS S.A., préqualifiée, Cinquante actions, . . . . .	50
TOTAL: CENT actions, . . . . .	100

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, si bien que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

77118

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de € 1.450.-.

*Réunion en assemblée générale*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, déclare se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prend, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

a - Monsieur Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, technicien en chauffage, né à Sao Lourenco de Ribapinhao, Portugal, le 17 juin 1979 (Matricule 1979 0617 250), demeurant à L-4822 Rodange, 16, rue Eugène Huberty,

b.- Monsieur Monsieur Jean-Paul DUARTE, agent immobilier, né à Pétange, le 26 mai 1971 (Matricule 1971 0526 276), demeurant à L-4804 Rodange, 10, rue de Maribor,

c- Madame Djamila AOUCHICHE, employée privée, née à Mont St. Martin, France, le 27 juillet 1975 (Matricule 1975 0727 223), demeurant à L-4804 Rodange, 10, rue de Maribor.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans: Monsieur Fabrice GRAINDORGE, employé privé, demeurant à B-6780 Messancy, 90, rue Albert 1<sup>er</sup>.

3.- L'adresse du siège social est fixée à L- 4710 Pétange, 56, rue d'Athus.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état ou demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Duarte, Rodrigues De Sousa, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juillet 2009. Relation: EAC / 2009 / 8804. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins d'ordre administratif.

Differdange, le 30 juillet 2009.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2009098970/149.

(090119008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

**e-dl, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 92.722.

L'an deux mille neuf, le huit juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "e-dl", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.722), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 avril 2003. publié au Mémorial C numéro 507 du 10 mai 2003,

ayant un capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trente et une (31) actions, d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gerhard NELLINGER, conseil fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'organisation, la consultation et la formation, l'achat, la vente et l'installation de paquets software pour grandes sociétés et PMES importantes.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'émission de factures et décomptes ainsi au recouvrement de créances pour son propre compte ainsi que l'importation et l'exportation de biens de consommation.

Elle peut agir par elle-même ou par l'intermédiaire de tiers.

La société peut également prendre des participations par souscription, apport, association, fusion ou de toute autre manière dans toutes sociétés ou firmes et en général, elle peut faire toutes opérations commerciales ou acquérir des biens mobiliers ou immobiliers, directement ou indirectement afin de valoriser la société.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Unique résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article quatre (4) des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'organisation, la consultation et la formation, l'achat, la vente et l'installation de paquets software pour grandes sociétés et PMES importantes.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'émission de factures et décomptes ainsi au recouvrement de créances pour son propre compte ainsi que l'importation et l'exportation de biens de consommation.

Elle peut agir par elle-même ou par l'intermédiaire de tiers.

La société peut également prendre des participations par souscription, apport, association, fusion ou de toute autre manière dans toutes sociétés ou firmes et en général, elle peut faire toutes opérations commerciales ou acquérir des biens mobiliers ou immobiliers, directement ou indirectement afin de valoriser la société."

77120

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES; NELLINGER; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2009. Relation GRE/2009/2565. Reçu soixante quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 29 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009099025/89.

(090119621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

**Bolton Group International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 21.159.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of July,

Before Us, Maître Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme "Bolton Group International S.A." (the "Company"), having its registered office at 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 21.159,

incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing at Mersch, on December 19, 1983, published in the Mémorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations (hereafter "Mémorial C"), number 29 on February 1, 1984.

The articles of the Company have been amended several times, and for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing at Mersch, on November 26, 2003, published in the Mémorial C, number 370 on April 5, 2004.

The extraordinary general meeting is opened at 11:00 a.m. by Mr Maarten van de Vaart, member of the board of managers of BGI Brands S.à r.l., residing at 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, acting as Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Maître Patrick Santer, avocat à la Cour, residing at 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineers Maître Caroline Lootvoet, avocat, residing at 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg and Maître Ralph Beyer, avocat, residing at 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state:

I) The convening notices of the general meeting have been published

- in the Mémorial C number 1329 on July 10, 2009 and number 1389 on July 18, 2009;

- in the "Journal" on July 10, 2009 and on July 18, 2009.

II) The agenda of this extraordinary meeting is worded as follows:

1. Deletion of the last paragraph of article 4 of the Articles of Incorporation describing the purpose clause;

2. Amendment of article 5 of the Articles of Incorporation to insert a new second paragraph:

"Shares will be issued in registered form only; pending the conversion of bearer shares into registered shares, the rights attaching to the shares in bearer form will be suspended in particular voting and dividend rights."

3. Determination that the preceding resolutions shall take effect on 1st July 2009.

III) The shareholders present or represented, as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signed ne varietur by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented and the bureau of the meeting shall remain attached to this deed together with the proxies to be filed at the same time.

IV) The quorum required by law is at least fifty per cent of the issued capital and the resolutions must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

V) It appears from the aforesaid attendance-list that out of three million four hundred eighty-three thousand two hundred and eighty-one (3,483,281) shares representing the entire subscribed share capital of the Company, three million four hundred eighty-three thousand two hundred and fifty-six (3,483,256) registered shares and no bearer shares are present or represented at the present extraordinary meeting.



In accordance with article 67-1 (2) of the modified Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, the shareholders' meeting is regularly constituted and may deliberate and decide upon the aforementioned agenda of the meeting.

After the foregoing has been approved by the meeting, the following resolutions have been taken by all the votes casted at the meeting:

*First resolution*

The general meeting resolves to delete the last paragraph of article 4 of the Articles of Incorporation describing the purpose clause.

*Second resolution*

The general meeting resolves to amend article 5 of the Articles of Incorporation by insertion of a new second paragraph:

**Art. 5. Paragraph 2.** "Shares will be issued in registered form only; pending the conversion of bearer shares into registered shares, the rights attaching to the shares in bearer form will be suspended in particular voting and dividend rights."

*Third resolution*

The general meeting resolves that the preceding resolutions shall take effect on July 1, 2009.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 11.15 a.m.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept juillet,

Par-devant Nous, Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise "Bolton Group International S.A.", («la Société»), ayant son siège social à 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 21.159,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 19 décembre 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après «Mémorial C»), numéro 29 du 1<sup>er</sup> février 1984.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et la dernière fois, suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 26 novembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 370 du 05 avril 2004.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Maarten van de Vaart, membre du conseil de gérance de BGI Brands S.à r.l., demeurant à 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Patrick Santer, avocat à la Cour, demeurant à 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Maître Caroline Lootvoet, avocat, demeurant à 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg et Maître Ralph Beyer, avocat, demeurant à 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) Les convocations de la présente assemblée générale ont été publiées:

- au Mémorial C, numéro 1329 du 10 juillet 2009 et numéro 1389 du 18 juillet 2009,
- dans le "Journal" le 10 juillet 2009 et le 18 juillet 2009.

II) L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression du dernier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société décrivant l'objet social;
2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société en y insérant un nouveau deuxième paragraphe:

"Toutes les actions de la Société seront émises sous formes nominatives uniquement; en attendant la conversion des actions au porteur en actions nominatives, les droits attachés aux actions au porteur seront suspendus en particulier les droits attachés au vote et au dividende."

3. Décision que les résolutions précédentes prendront effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

III) Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV) Le quorum requis par la loi est d'au moins cinquante pour cent du capital émis et les résolutions doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes exprimés à l'assemblée.

V) Il résulte de la liste de présence que sur les trois millions quatre cent quatre-vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-une (3.483.281) actions représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société, trois millions quatre cent quatre-vingt-trois mille deux cent cinquante-six (3.483.256) actions nominatives et aucune actions au porteur sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Conformément à l'article 67-1 (2) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale des actionnaires est régulièrement constituée et peut décider et délibérer sur les points de l'ordre du jour mentionné ci-avant.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes avec toutes les voix exprimées à l'assemblée:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer le dernier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société décrivant l'objet social.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts en y insérant un nouveau deuxième paragraphe ayant la teneur suivante:

**Art. 5. paragraphe 2.** "Toutes les actions de la Société seront émises sous formes nominatives uniquement; en attendant la conversion des actions au porteur en actions nominatives, les droits attachés aux actions au porteur seront suspendus en particulier les droits attachés au vote et au dividende."

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide que les résolutions prises ci-avant prendront effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.15 heures.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétations donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. VAN DE VAART, P. SANTER, C. LOOTVOET, R. BEYER, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juillet 2009, Relation: GRE/2009/2725. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 29 juillet 2009.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2009098945/133.

(090119045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

**Euro Natur Produkt US Service G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5443 Rolling, 9, rue d'Assel.

R.C.S. Luxembourg B 73.919.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098366/10.

(090117808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**Glitnir SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 144.620.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of GLITNIR SIF, a société anonyme, which was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 4 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 692 of 13 July 2005, registered in the Luxembourg trade and companies' register under section B number 144.620, and having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (the "Company").

The extraordinary general meeting is opened with Mr Marc Lefebvre, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Eric Collard, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution:
2. Appointment of a liquidator and determination of its powers.
3. Discharge to be given to the directors of the Company.
4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the eventually represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the eventually represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. It appears from the said attendance list that all the shares in circulation are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the extraordinary general meeting of shareholders resolves to dissolve the Company and to put it into liquidation.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to appoint KPMG ADVISORY S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered address at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 50.597, as liquidator of the Company. It is expected that KPMG ADVISORY S.à r.l. will, to the extent possible, be represented by Mr Eric Collard.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator is authorized to accomplish all the acts provided for by article 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and in particular to contribute the assets of the Company to other companies.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders of the Company in cash or in kind to its willingness.

*Third resolution*

The meeting resolves to mandate PricewaterhouseCoopers, the Fund's auditor, to establish the reports required by applicable regulations.

*Fourth resolution*

The meeting resolves to grant discharge to the directors of the Company.

#### *Fifth resolution*

The meeting resolves to delegate the broadest powers and authority to the director, Mr Ari Danielsson, acting individually, to proceed for and on behalf of the Company to all the formalities, filings, publications, notifications, negotiations and executions (this list being not exhaustive) that are required, appropriate or helpful with a view to implementing the above resolutions.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,000.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GLITNIR SIF, une société anonyme, constituée suivant acte notarié en date du 4 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 692 du 13 juillet 2005, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous section B numéro 144.620 et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Lefebvre, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

(le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Collard, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution volontaire de la Société; et
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge aux administrateurs de la Société.
4. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumises simultanément à l'enregistrement.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale extraordinaire décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer KPMG ADVISORY S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous section B numéro 50.597, comme liquidateur de la Société. Il est prévu, dans la mesure du possible, que KPMG ADVISORY S.à r.l. sera représenté par M. Eric Collard.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur est autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en particulier à faire apport de l'avoir social dans d'autres sociétés.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de charger PricewaterhouseCoopers, le réviseur du Fonds, d'établir les rapports requis par les dispositions légales.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs de la Société.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de déléguer les pouvoirs les plus étendus à l'administrateur Monsieur Ari Danielsson, avec pouvoir d'agir individuellement, afin de procéder au non de la Société à toutes les formalités, publications, notifications, négociations et exécutions (ceci n'étant pas limitative) qui seront requis, appropriés ou nécessaires en vue de l'accomplissement des résolutions ci-dessus.

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 2.000.-.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LEFEBVRE, A. BRAQUET, E. COLLARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2009. Relation: LAC/2009/21427. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009098944/137.

(090118880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

**Letimex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 104.151.

L'an deux mille neuf, le treize juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extra-ordinaire de la société anonyme "LETIMEX S.A.", ayant son siège social à L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach, (matr. 2000 2228 875),

constituée sous la dénomination DID-SERVICE S.A. suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 18 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations page 12.945 de 2001, ayant changé son nom en LETIMEX S.A. par acte passé par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations page 55.545 de 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 104.151.

La séance est ouverte à 13.30 heures sous la présidence de Madame Véronique FINK, employée privée, demeurant à B-4960 Malmédy, 6, rue des Princes Abbés

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents ou représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille (1.000) actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

*Transfert de siège*

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1) L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Diekirch."

*Démission et Nomination d'administrateurs et Durée de leur mandat*

2) Est acceptée la démission de l'administrateur André GILIS, demeurant anciennement à L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach avec décharge pour l'exercice de sa fonction.

3) Est appelé à la fonction d'administrateur Madame Simone LHOIR, administrateur, née le 26 avril 1946 à Mons (Belgique) demeurant à B-7060 Soignies, 31, avenue de la Wallonie.

4) Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué, qui sont confirmés dans leurs fonctions, expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

*Démission et Nomination de commissaire et Durée de son mandat*

5) Est acceptée la démission du commissaire aux comptes GESTINTRADE S.A., ayant son siège anciennement à L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach avec décharge pour l'exercice de sa fonction, no. RCS B 104990.

6) Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes Madame Francine VANDENBROECK, née le 21 mai 1961, demeurant à B-7110 La Louvière, 159, rue Bois des Râves.

7) Le mandat du commissaire expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 14.00 heures.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ sept cents euros (700,00 €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. FINK, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 15 juillet 2009. DIE/2009/7080. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME.

Ettelbruck, le 22 juillet 2009.

Pierre PROBST

*Le notaire*

Référence de publication: 2009098971/63.

(090118605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

**BTL Reinsurance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 21.025.

In the year two thousand nine, on the sixteenth day of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "BTL REINSURANCE S.A.", a "société anonyme", stock company having its registered office at L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C. Luxembourg section B number

21.025, incorporated by deed of Maître Joseph Kerchen, then notary residing in Luxembourg-Eich, on the 23rd, November 1983, published in the Memorial C number 377 of 29th, December 1983;

The articles of Incorporation were amended for the last time by a deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, on the 16th, May 1997, published in the Memorial C number 459 of 25th, August 1997;

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Stéphane Menant, residing professionally in Luxembourg,

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 6,000 shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of three million Swedish Kronor (3,000,000.- SEK) so as to raise it from its present amount of twelve million Swedish Kronor (12,000,000.- SEK) to fifteen million Swedish Kronor (15,000,000.- SEK) by the issue of one thousand five hundred (1,500) new shares with a par value of two thousand Swedish Kronor (2,000.- SEK) and by incorporation of results brought forward.

2.- Amendment of Article 5, of the articles of Incorporation.

3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

#### *First resolution:*

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of three million Swedish Kronor (3,000,000.- SEK) so as to raise it from its present amount of twelve million Swedish Kronor (12,000,000.- SEK) to fifteen million Swedish Kronor (15,000,000.- SEK) by the issue of one thousand five hundred (1,500) new shares with a par value of two thousand Swedish Kronor (2,000.- SEK) and by incorporation of results brought forward.

#### *Second resolution:*

Furthermore the meeting decides that the one thousand five hundred (1,500) new shares will be freely allotted to the shareholders in proportion of their current share holding.

The proof of the existing free reserves has been reported to the undersigned notary by a balance sheet showing such amounts, their allocation as reserves having been duly approved by the general meeting of the shareholders.

#### *Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is fixed at fifteen million Swedish Kronor (15,000,000.- SEK) represented by seven thousand five hundred (7,500) shares with a nominal value of two thousand Swedish Kronor (2,000.- SEK)."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1,600.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le seize juillet,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BTL REINSURANCE S.A.", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C. Luxembourg section B numéro 21.025, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 23 novembre 1983, publié au Mémorial C numéro 377 du 29 décembre 1983;

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Gloden, alors notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 16 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 459 du 25 août 1997;

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Stéphane Menant, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 6.000 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de trois millions de Couronnes Suédoises (3.000.000.- SEK) pour le porter de son montant actuel de douze millions de Couronnes Suédoises (12.000.000.- SEK) à quinze millions de Couronnes Suédoises (15.000.000.- SEK) par l'émission de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille Couronnes Suédoises (2.000.- SEK), et par incorporation au capital de bénéfices reportés;

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts;

3.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trois millions de Couronnes Suédoises (3.000.000.- SEK) pour le porter de son montant actuel de douze millions de Couronnes Suédoises (12.000.000.- SEK) à quinze millions de Couronnes Suédoises (15.000.000.- SEK) par l'émission de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux milles Couronnes Suédoises (2.000.- SEK), et par incorporation au capital de bénéfices reportés.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide que les mille cinq cents (1.500) actions nouvelles seront attribuées aux actionnaires en proportion de leur participation actuelle dans la société.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

*Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quinze millions de Couronnes Suédoises (15.000.000.- SEK) représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions d'une valeur nominale de deux mille Couronnes Suédoises (2.000.- SEK).»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.600.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, S. MENANT, J. ELVINGER.



Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 juillet 2009, Relation: LAC/2009/28904. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009098947/119.

(090119538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

---

**European Real Estate Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.812.

---

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 juillet 2009, à L-1661 Luxembourg, 31 Grand'rue, que:

*Première résolution*

L'Assemblée décide le transfert du siège de la société et de le fixer au 31, Grand'rue, L-1661 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer en tant que nouveaux membres du nouveau Conseil d'Administration les personnes suivantes:

1. Monsieur David GIULIANI, juriste, avec adresse professionnelle, à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue,
2. Monsieur Joë LEMMER, juriste, avec adresse professionnelle à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue,
3. Monsieur Joseph HANSEN, retraité, avec adresse professionnelle à L-8845 Steinfort, 9, Cité Mont-Rose.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 les administrateurs nommés Monsieur David GIULIANI, Monsieur Joë LEMMER et Monsieur Joseph HANSEN, achèvent les mandats de ceux qu'ils remplacent, Madame Laurence LELEU, Monsieur Christian GAILLOT et Monsieur Koen De Vleeschauwer.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer en tant que nouveau Commissaire au Comptes société FIDUCIAIRE 2M CONSULTANTS S.à.r.l, ayant son siège au L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 le commissaire aux comptes nommé, FIDUCIAIRE 2M CONSULTANTS S.à.r.l, achève le mandat de celui qu'il remplace, la société Accounting Wise Sàrl démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009098490/31.

(090118397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

---

**CB-Consult SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.106.

---

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CB-CONSULT S.A.", ayant son siège social à L-5570 Remich, 5, route de Stadtbredimus, R.C.S Luxembourg section B numéro 116.106, constituée suivant acte reçu le 15 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1.361 du 14 juillet 2006.

L'assemblée est présidée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis GALIOTTO, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- Démission de Monsieur Peter De Wolf de son mandat d'Administrateur.
- Nomination d'un nouvel Administrateur pour une durée de six ans, à savoir Monsieur Luc Joseph M. De Tandt, né le 5 juin 1951, à Ninove (Belgique), demeurant à Geraardsbergen (Belgique).
- Révocation de Madame Ingrid Hoolants de son mandat de commissaire.
- Nomination d'un nouveau commissaire pour une période de six ans, à savoir VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO SARL, siège social 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 52.610.
- Transfert du siège social vers 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide:

- d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, de Monsieur Peter De Wolf de son mandat d'administrateur et
- de nommer à sa place, pour une période de 6 (six) ans, comme nouvel administrateur:  
Monsieur Luc Joseph M. De Tandt, né le 5 juin 1951, à Ninove (Belgique), demeurant à Geraardsbergen (Belgique).

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide:

- de révoquer Madame Ingrid Hoolants de son mandat de commissaire aux comptes et
- de nommer à sa place un nouveau commissaire aux comptes pour une période de 6 (six) ans, à savoir  
VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S. à R.L., ayant son siège social 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.610.

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen et de modifier par conséquent le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Strassen."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 juin 2009, Relation: LAC/2009/25003. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009098946/58.

(090119530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

---

**K.Stone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 67.052.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

\* Monsieur Olivier CONRARD né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg de sa fonction d'administrateur et de président;

- De nommer comme nouvel administrateur et président, avec effet immédiat:

\* Madame Sandrine DURANTE, employée privée, né le 14 novembre 1972 à Villerupt en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

- D'accepter, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2008, la démission de:

\* Monsieur Davide Murari né le 14 juin 1967 à Vérone en Italie, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg de sa fonction d'administrateur-délégué;

- De nommer comme administrateur-délégué, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2008:

\* Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

- De prolonger le mandat des administrateurs suivants:

\* Monsieur Vincent THILL, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; Administrateur;

\* Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; Administrateur;

Les dits mandats prendront également fin, à l'instar à présent de tous les administrateurs lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K. STONE S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2009098661/36.

(090117897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**FGS S.à r.l., Fiducia General Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. FGS S.à r.l., Fidei General Services S.à r.l.)**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 117.940.

L'an deux mille neuf, le six juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FIDEI GENERAL SERVICES S.à r.l., en abrégé FGS S.à r.l. ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B117940, constituée aux termes du procès-verbal d'approbation de la scission de la société anonyme DELOITTE-CORPORATE SERVICES S.A. reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1789 du 25 septembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire prénommé, en date du 31 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1877 du 6 octobre 2006;

- suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 812 du 8 mai 2007.

L'assemblée se compose de:

1.- La société anonyme ALTASHET S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B130647;

2.- La société anonyme DINAROBIN CAPITAL S.A., ayant son siège social à L-7515 Brouch, 41 A, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg numéro B136440;

3.- La société anonyme DINAROBIN CAPITAL II S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B146698.

Les trois comparantes sont ici représentées par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de ladite société à responsabilité limitée FIDEI GENERAL SERVICES S.à r.l., en abrégé FGS S.à r.l.;
- Qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associées constatent qu'en vertu de cessions de parts sous seing privé en date du 25 juin 2009:

- la société à responsabilité limitée FIDEI FIDUCIAIRE S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, a cédé ses cent vingt-huit (128) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune dans la prédite société à responsabilité limitée FIDEI GENERAL SERVICES S.à r.l., en abrégé FGS S.à r.l. à la société anonyme DINAROBIN CAPITAL S.A.. prédésignée;
- la société anonyme DINAROBIN CAPITAL S.A., prédésignée, a cédé cent vingt-huit (128) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune dans la prédite société à responsabilité limitée FIDEI GENERAL SERVICES S.à r.l., en abrégé FGS S.à r.l. à la société anonyme ALTASHET S.A., prédésignée;
- la société anonyme DINAROBIN CAPITAL S.A., prédésignée, a cédé vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune dans la prédite société à responsabilité limitée FIDEI GENERAL SERVICES S.à r.l. en abrégé FGS S.à r.l. à la société anonyme DINAROBIN CAPITAL II S.A.. prédésignée.

Les deux cent cinquante (250) parts sociales représentatives du capital social de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se répartissent désormais comme suit:

- 1.- La société anonyme ALTASHET S.A., prédésignée, cent vingt-huit parts sociales; 128
- 2.- La société anonyme DINAROBIN CAPITAL S.A., prédésignée, quatre-vingt-dix-sept parts sociales; 97
- 3.- La société anonyme DINAROBIN CAPITAL II S.A., prédésignée, vingt-cinq parts sociales; 25

*Deuxième résolution*

Les associées décident de changer la dénomination de la société en Fiducia General Services S.à r.l., en abrégé FGS S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société prend la dénomination de Fiducia General Services S.à r.l., en abrégé FGS S.à r.l."

*Troisième résolution*

Les associées décident de transférer le siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juillet 2009. Relation GRE/2009/2524. Reçu soixante quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

junglinster, le 29 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009099023/71.

(090119615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

**Lencor Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.345.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 9 juin 2009 à 15.00 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
2. L'assemblée prend acte de la démission des quatre administrateurs en la personne de:
  - Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4.10.1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16.01.1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, née le 16.01.1974 à Villepinte - France et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9.04.1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - Monsieur Bernard SCHWAB, comptable, né le 26.05.1951 à Les Ponts de Martel - Suisse et domicilié professionnellement au 43, avenue C.F. Ramuz, CH-1001 Lausanne, Suisse.

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Jean-François CORDEMAN, né le 26.09.1960 à Blankenberge - Belgique et domicilié professionnellement au 4, rue des Marbriers, CH-1204 Genève;
- Monsieur Vicente CILETTI, né le 4.03.1970 à Genève - Suisse et domicilié professionnellement au 4, rue des Marbriers, CH-1204 Genève;
- Madame Marie VASLIN, née le 29.04.1980 à Paris - France et domiciliée professionnellement au 4, rue des Marbriers, CH-1204 Genève.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

3. L'assemblée prend acte de la démission de la société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L. de sa fonction de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement:

- La société FIN-CONTROLE SA, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009098045/37.

(090117656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**Discolux.lu s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9145 Erpeldange, 20, Porte des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 97.492.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098076/10.

(090118215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**Euro Neon S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.365.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Laurent DEMAZY, technicien, né le 18 février 1969, à Bastogne, demeurant au 88, rue de la Station, B-6850 Paliseul.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de EURO NEON S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet le commerce d'enseignes publicitaires, ainsi que l'installation d'enseignes publicitaires et lumineuses.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Mamer.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Laurent DEMAZY, prénommé, CENT PARTS SOCIALES .....	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES .....	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (€ 1.000,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

- I.- Est nommé gérant de la société: Monsieur Laurent DEMAZY, prénommé.
- II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- III.- Le siège social de la société se trouve à: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Demazy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juillet 2009. Relation: EAC/2009/9090. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009100199/70.

(090119919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

**SGBT European Citius Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 105.772.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Thierry Bodson, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme SGBT EUROPEAN CITIUS INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 29 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 518 du 1<sup>er</sup> juin 2005,

en vertu des pouvoirs lui conférés par réunion des Conseils d'Administration de la Société datées du 8 juin 2009 et 25 juin 2009.

Une copie des résolutions paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné restera annexée à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Le capital social autorisé de la Société, est fixé à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (2.500.000.- EUR) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

III. L'alinéa 5 et suivants de l'article 5 des Statuts de la Société ont la teneur suivante:

«Le capital autorisé de la société est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de cent (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période se terminant le cinquième anniversaire de la date de la publication de la présente assemblée générale au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. De telles réalisations d'augmentation du capital peuvent être souscrites et émises aux clauses et conditions à déterminer par le conseil d'administration, plus spécialement par rapport à la souscription et à la libération des actions autorisées, à souscrire et à émettre, telles que par exemple: à déterminer le temps et le montant des actions autorisées à souscrire et à émettre, à déterminer si les actions autorisées seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, à déterminer dans quelle mesure la libération des nouvelles actions souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire. Lors de la réalisation du capital autorisé, en tout ou en partie, le conseil d'administration est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires. Le conseil d'administration peut déléguer tous administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions, représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

IV. Par résolutions adoptées le 8 juin 2009, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de CENT EUROS (100.- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) à TRENTE ET UN MILLE CENT EUROS (31.100.- EUR) par l'émission de une (1) action nouvelle ayant une valeur nominale de EUR 100.- chacune et d'accepter la souscription de l'action nouvelle par l'actionnaire unique, Société Générale Bank & Trust, société anonyme, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

V. L'action nouvelle a été intégralement souscrite par l'actionnaire unique, Société Générale Bank & Trust, société anonyme, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, et libérée intégralement en numéraire

ensemble avec une prime d'émission d'un montant de UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS (1.999.900.- EUR), de telle sorte que la somme totale de DEUX MILLIONS D'EUROS (2.000.000.- EUR) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

VI. Suite à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, l'article 5, alinéa 1 des Statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social souscrit s'élève à TRENTE ET UN MILLE CENT EUROS (31.100.- EUR) représenté par trois cent onze (311) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à EUR 2.400.- (deux mille quatre cents euros).

Dont acte, et fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. BODSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26377. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009098942/69.

(090118596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

**JM Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, Coin rue de l'Industrie, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 142.429.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRESTACOMPTA SÀRL

Z.I. "Le 2000" - Route de Bettembourg

L-3378 LIVANGE

Signature

Référence de publication: 2009098209/13.

(090118126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**Premier Farnell International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.762.

Les comptes annuels au 31 janvier 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098142/10.

(090117493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**CMH Vertriebs Service I GmbH & Co KG, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098143/10.

(090117496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.